

Bohan, le 13 mars 2020.

Objet : Mesures spéciales suite à l'épidémie de Coronavirus

Chers parents,

Suite aux décisions du conseil national de sécurité de ce jeudi 12 mars, les leçons sont suspendues dans l'école dès ce lundi 16 mars jusqu'au vendredi 3 avril inclus. Nous vous demandons de **garder votre enfant à la maison** afin d'éviter au maximum la propagation du virus. Cependant, il sera organisé une garde d'enfant au moins pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique). Pour les autres enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées, les parents pourront aussi trouver une solution dans les écoles, en fournissant les documents suivants :

- Une attestation précisant de votre employeur (précisant que vous restez en activité les 3 semaines à venir) si vous vivez seul ou des 2 employeurs si vous vivez en couple (Les indépendants devront nous communiquer leur numéro de TVA sur simple papier)
- **ET** une déclaration sur l'honneur précisant que vous n'êtes pas en mesure de faire garder votre enfant.

Enfin, afin de ralentir au maximum l'épidémie, nous vous rappelons que les mesures d'hygiène de base restent d'actualité, à savoir le fait de :

- **se laver les mains avec du savon**
- **se moucher dans un mouchoir en papier et le jeter directement dans une poubelle fermée**
- **tousser et éternuer dans un mouchoir en papier ou à défaut, dans son coude**
- **éviter les contacts rapprochés (poignées de main, embrassades,...).**

Si vous avez le moindre doute, vous êtes invités à consulter votre médecin.
Chacun doit contribuer à limiter la propagation du virus.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter sur le site de référence : www.info-coronavirus.be/fr ou par téléphone : 0800/14.689

D'avance je vous remercie pour votre compréhension et vous prie de croire, chers parents, en mon entier dévouement.

Régine Laurant, directrice.